

Monsieur Thierry Brun
Conseil Municipal
70 rue Andromède
91100 Villabé

A Villabé, le 6 mars 2009

Madame le Maire
Mairie de Villabé
34 bis Avenue 8 mai 1945
91100 VILLABE

Objet : Requête
Lettre Simple et Lettre Recommandée +AR

Madame le Maire,

En date du mardi 3 mars 2009, les habitants de Villabé ont reçu dans leur boîte aux lettres, votre « Lettre du Maire N°3 ». Au-delà des arguments que vous énoncez que nous ne commenterons pas dans ce courrier, il apparaît que cette lettre présente les orientations budgétaires et politiques de votre majorité municipale pour l'année 2009. Il s'agit bien d'informations qui concernent « **les futures réalisations et la gestion municipale** », c'est-à-dire qui présentent un caractère politique et mettent en avant l'action de la majorité municipale.

En conséquence, elle n'est pas conforme à l'article 21-21-27-2 du code des collectivités locales, créé par Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 9 : « **Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur** ».

Face à cette utilisation abusive de l'argent du contribuable Villabéen à des fins de propagande politique de votre majorité municipale, je vous prie de bien vouloir nous accorder un droit de réponse sous les mêmes formes et pris en charge par les services de la mairie. Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer, Madame le maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Copie : Monsieur le Préfet de l'Essonne
Ci-joint : Lettre du Maire N°3